

URBANISME

Révision du Site Patrimonial Remarquable : où en sommes-nous ?



Balade patrimoniale sur la qualité urbaine et architecturale le 5 novembre 2024

Depuis 2023, la Ville a missionné une équipe d'experts pour élaborer un nouveau document de gestion du Site Patrimonial Remarquable.

Il a pour objectif de faire évoluer la réglementation en vigueur en conciliant la protection du patrimoine charitois avec les attentes de la vie contemporaine. Après une première phase d'inventaire des différents patrimoines, le travail se concentre désormais sur la rédaction du futur règlement.

Parallèlement, plusieurs temps de médiation, d'information et d'échange dédiés aux Charitois ont été organisés en 2024.

Des ateliers se sont tenus avec les acteurs locaux de la vie économique et sociale.

Plus d'une quarantaine de personnes ont participé à deux balades urbaines visant à mettre en lumière la richesse du patrimoine paysager, architectural et urbain de La Charité.

Fin novembre, une réunion publique a permis quant à elle de présenter les objectifs du nouveau règlement, d'expliquer les évolutions réglementaires souhaitées et de recueillir les avis, suggestions et préoccupations des habitants. Le document de présentation est disponible sur le site internet de la Ville.

Pour (re)découvrir les spécificités du patrimoine charitois, mieux comprendre la protection associée et sa révision, une exposition itinérante sur le site Patrimonial Remarquable va prochainement prendre place dans la ville.

Le règlement actuel continue de s'appliquer jusqu'à l'adoption du nouveau plan de gestion. **Pour vous accompagner dans votre projet de travaux, rencontrez gratuitement le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Nièvre et les services de l'Architecte des Bâtiments de France.** Plusieurs permanences sont organisées en 2025. Prenez rendez-vous !

Des questions ? Des observations ? spr@lacharitesurloire.fr

Révision du Plan Local d'Urbanisme : c'est parti pour 2 années de réflexion ensemble...

Notre Plan Local d'Urbanisme - PLU, datant de 2005, traduit un projet global et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

En 20 ans, nos besoins ont évolué, les modes de construire, d'habiter, de circuler, de travailler, de consommer ont changé.

Nous devons aujourd'hui adapter notre règlement aux préoccupations actuelles de limitation de consommation de terre agricole et d'imperméabilisation des sols, de production d'énergies renouvelables, d'adaptation au réchauffement climatique...

En septembre, l'équipe pluridisciplinaire missionnée par la Ville pour revoir notre PLU a démarré son travail.

Une première réunion et une visite de site ont été organisées afin que les bureaux d'études puissent prendre connaissance du territoire communal dans son intégralité et des projets sur le long terme d'aménagement du territoire.

Les bureaux d'études qui nous accompagnent :

- Agence Gilson (Chartres), urbaniste, paysagiste et environnementaliste,
- BBZ architecture (Tarare), architecte
- Auriane Libéros (Chartres), avocate



Visite de site – 14 octobre 2024 – Elus, agents municipaux, bureaux d'études et partenaires publics.

Calendrier

- Fin 2024 – Elaboration d'un diagnostic territorial
- Premier semestre 2025 – Définition des enjeux et des orientations d'aménagement
- Deuxième semestre 2025 – Elaboration du nouveau règlement et définition des différents secteurs (Zone Urbaine, Zone à Urbaniser, Zone d'Activité, Zone Agricole, Zone Naturelle).
- Mi-2026 – Enquête Publique
- Fin 2026 – Application du nouveau règlement